



Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public, est donné par la soussignée, que lors de la session ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le lundi 15 août 2022 à 19h30 à l'hôtel de ville, sise au 292, chemin de la Rivière à Canton de Cleveland, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure pour régulariser la marge avant du 262 chemin Smith.

Nature et effets :

La nature de la dérogation mineure s'applique au lot 5 536 796, au 262 chemin Smith et à pour but de régulariser la marge avant de la résidence. Le règlement de zonage 292, applicable en 2006, exige une marge avant minimale de 13,7 m dans les zones AF.

Identification du site concerné :

Cette propriété est située au sur les lots 5 536 796, au 262 chemin Smith.

But de la demande :

Cette demande a pour but de régulariser la marge avant de la résidence qui a été modifiée en 2006 avec l'obtention d'un permis de la municipalité. Le règlement applicable à l'époque obligeait une marge avant de 13,7 mètres alors que le bâtiment se trouve à 9.36 mètres de la ligne avant.

Au cours de cette séance, le conseil municipal entendra toute personne intéressée désirant se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Canton de Cleveland, ce 21 juillet 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du code municipal du Québec, cet avis est donné à Canton de Cleveland, le 21 juillet 2022.

Francesca Lebrasseur
Adjointe au greffe
Municipalité du Canton de Cleveland